

COUPE DE FRANCE KZ2, KZ2 MASTER ET KZ2 GENTLEMAN 2018

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1 La FFSA organise une Coupe de France en catégories KZ2, KZ2 Master et KZ2 Gentleman. Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des règlements sportifs et techniques FFSA.

1.2. La Coupe de France KZ2, KZ2 Master et KZ2 Gentleman se déroulera le :

7 et 8 juillet	Anneville (76)	ASK ROUEN 76
-----------------------	-----------------------	---------------------

L

La FFSA se réserve le droit de modifier cette date.

1.3. HORAIRES

1.3.1. Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés et seront envoyés aux pilotes inscrits, aux organisateurs et aux officiels de l'épreuve. Sauf cas de force majeure, les horaires ne subiront aucun changement.

1.3.2. Le contrôle administratif s'effectuera le jeudi de 14h à 19h et se terminera le vendredi de 7h30 à 9h00.

1.3.3. L'installation dans le paddock s'effectuera le jeudi de 14h à 19h et se terminera le vendredi de 7h30 à 9h00. Le contrôle des extincteurs sera effectué à l'entrée des véhicules dans le paddock.

1.3.4. La manifestation débutera officiellement le vendredi à 8 heures avec les essais officiels. Avant le début de ces essais officiels, le pilote aura la possibilité de s'entraîner toute la journée du jeudi précédant l'épreuve (droit de piste à la discrétion de l'organisateur). Aucun roulage, avec un kart de compétition ne sera autorisé sur le circuit à partir du lundi précédant la manifestation.

1.4. VERIFICATIONS

La distribution et le montage des pneumatiques auront lieu le vendredi selon un horaire défini par l'opérateur FFSA.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. LICENCES

Les Coupes de France KZ2 / KZ2 Master / KZ2 Gentleman sont ouvertes à tout pilote détenteur :

- d'une licence nationale de karting "Pilote concurrent conducteur", en cours de validité pour **2018**,
- d'une licence internationale de Karting «Pilote Concurrent Conducteur», en cours de validité pour **2018**.
- d'une licence nationale ou internationale en cours de validité pour **2018**, délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation de cette dernière.

3.2. PILOTES ADMIS

3.2.1 Un maximum de 72 pilotes dans la catégorie KZ2, de 72 pilotes dans la catégorie KZ2 Master et de 72 pilotes dans la catégorie KZ2 Gentleman sera admis dans l'épreuve. La FFSA se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes admis. Dans le cas d'un nombre insuffisant de pilotes inscrits, la FFSA se réserve le droit d'annuler la Coupe de France, au plus tard deux semaines avant la date de l'épreuve.

3.2.2 La Coupe de France KZ2 est réservée aux pilotes âgés de 15 ans et plus (âgés de 15 ans : atteignant l'âge de 15 ans en **2018**).

La Coupe de France KZ2 Master est réservée aux pilotes âgés de **30 ans** et plus (âgés de **30 ans** : atteignant l'âge de **30 ans** en **2018**).

La Coupe de France KZ2 Gentleman est réservée aux pilotes âgés de 45 ans et plus (âgés de 45 ans : atteignant l'âge de 45 ans en 2018).

3.3. INSCRIPTION A LA COUPE DE FRANCE KZ2 / KZ2 MASTER / KZ2 GENTLEMAN

- 3.3.1. Les pilotes devront s'inscrire par internet sur le site des Championnats et Coupes de France www.ffsa-karting.org, possibilité de paiement par carte bancaire (site sécurisé) ou par chèque. En cas de difficulté pour l'inscription sur le site internet, une aide téléphonique est assurée par l'opérateur TKC, au numéro 06.85.13.29.26, du lundi au jeudi, de 9h00 à 12h45 et de 14h00 à 17h30, le vendredi de 9h00 à 12h45 et de 14h00 à 16h15. Le montant de l'inscription à la Coupe de France **2018** est fixé à **190 €**. Dans tous les cas, l'inscription doit être reçue par l'opérateur au plus tard le lundi 20h00 précédant l'épreuve. L'inscription d'un pilote enregistrée **dans** les 15 jours précédant l'épreuve verra son montant majoré de 50 €.
- 3.3.4. En cas de non participation du pilote à l'épreuve, il ne pourra prétendre à aucun remboursement (sauf cas de force majeure). Aucun pilote ne pourra être engagé ou remplacé sur place.
- 3.3.5. Le montant de l'inscription comprend notamment les frais de dossier, droits de piste du vendredi, les 5 laissez-passer et l'emplacement paddock.
Seuls l'aire de stationnement, la location du transpondeur et le droit de piste de la journée du jeudi pourront être facturés en supplément par l'organisateur.

ARTICLE 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

MATERIEL ADMIS

- 4.1.1. Définition du règlement technique de la catégorie correspondante.
- 4.1.2. Chaque pilote pourra disposer d'un châssis et de deux moteurs. Tout châssis endommagé lors d'un fait de course constaté par la Direction de Course ou par le Collège des Commissaires Sportifs pourra être signalé au Délégué Technique FFSA.
Le Délégué Technique FFSA après inspection du châssis accidenté, remettra un rapport sur le bienfondé ou non du remplacement du châssis. Le Collège des Commissaires Sportifs sera le seul habilité à autoriser ou non le remplacement. En cas de remplacement, le châssis accidenté se verra retirer son numéro d'enregistrement et ne pourra être réutilisé durant l'épreuve. Le châssis de remplacement pourra être de marque différente. Un pilote ne pourra changer qu'une seule fois son châssis accidenté.
- 4.2. CARBURANT - PNEUMATIQUES - ÉQUIPEMENTS**
- 4.2.1. Carburant**
Le carburant devra obligatoirement être de l'essence sans plomb 98 achetée dans la station-service désignée par l'ASK organisatrice (le nom et la localisation de la station-service seront indiqués dans la lettre info-concurrents envoyée à chaque pilote inscrit).
Seules les huiles figurant dans la liste des lubrifiants agréés par la CIK/FIA seront autorisées (art. 10.7 du RTN).
Des contrôles seront effectués à partir d'un outil de contrôle agréé par la FFSA.
Des substitutions d'essence pourront être effectuées. Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.
- 4.2.2. Pneumatiques**
- 4.2.2.1. Chaque pilote disposera :
- pour les essais libres et warm up, de 6 pneus slick (3 avant – 3 arrière) apportés par le pilote (les pneumatiques devront être munis d'un code-barres vulcanisé de type CIK-FIA 2014/2016 ou 2017/2019) ou achetés sur place auprès du fabricant.
 - pour la course de 8 pneus slick (4 avant - 4 arrière) et de 6 pneus pluie (3 avant - 3 arrière) en gestion libre.
- 4.2.2.2. Les pneus de course seront tirés au sort en parc d'assistance avant l'épreuve et contrôlés avant chaque départ. Obligation d'utiliser un 2^{ème} jeu de jantes pour les warm-up.
- 4.2.2.3. Les pneus des essais libres et des warm up seront contrôlés avant chaque départ de séance.
- 4.2.2.4. Quatre pneus slick (2 avant et 2 arrière) seront fournis gratuitement par le fabricant fournisseur de la catégorie. Quatre pneus slick (2 avant – 2 arrière) seront à acheter sur place.
- Les pneus pluie seront apportés par le pilote.
En fonction des conditions climatiques, le pilote pourra décider d'utiliser le type (slick ou pluie) et le nombre de pneumatiques qu'il souhaite pour la manifestation, et ce dans les limites précisées dans l'article 4.2.2.1. Ce choix sera définitif dès la fin de l'enregistrement des pneumatiques.

4.3. NUMEROS DE COURSE

- 4.3.1. La FFSA attribuera, à chaque pilote, un numéro de course.
- 4.3.2. 8 plaques numéros maxi seront fournies par la FFSA et incluront la publicité FFSA. Elles devront être placées selon le plan d'identification de la FFSA et ne devront subir aucune modification.
- 4.3.3. Le nom du pilote en lettres noires adhésives sur fond blanc (ainsi que le drapeau de sa nationalité) devra figurer à l'avant des caissons latéraux. La hauteur minimum du rectangle contenant la reproduction devra être de 3 cm.

4.4. MECANICIENS ET ASSISTANCE

- 4.4.1. Un mécanicien par pilote sera autorisé à pénétrer dans le parc fermé et sur la pré-grille. Ce mécanicien devra porter le badge spécifique fourni par l'organisation. Toute personne non licenciée et non accréditée se verra interdire l'accès au parc d'assistance (parc fermé) et à la pré-grille.

ARTICLE 5. PUBLICITÉ

Les pilotes participant à la Coupe de France KZ2, KZ2 Master ou KZ2 Gentleman devront obligatoirement être identifiés conformément au plan d'identification défini par la FFSA, envoyé aux concurrents avant l'épreuve. Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités. En aucun cas, l'identification des karts définie par la FFSA ne pourra être modifiée par les pilotes. En cas de non-respect du plan d'identification, tout pilote se verra infliger une amende de **100 €**.

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.1. ESSAIS

- 7.1.1. Les essais libres se dérouleront le vendredi entre 8h00 et 18h00.
- 7.1.2. Les séances warm-up se dérouleront le samedi matin et le dimanche matin. La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) à partir de la première séance d'essais officiel est obligatoire, sous peine d'une amende de **100 €**.

7.2. BRIEFING

La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

7.3. COURSE

7.3.1. Essais chronométrés

Pour les essais chronométrés, les groupes sont tirés au sort. Les essais chronométrés et sonométriques se dérouleront par groupes. Chaque groupe effectuera une séance de 10 minutes.

7.3.2. Manches qualificatives

7.3.2.1. Création des séries

Diviser les concurrents de chaque catégorie en X séries comprenant entre 12 et **18** pilotes réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A 1 ^{er} chrono 9 ^{ème} chrono	SERIE B 2 ^{ème} chrono 10 ^{ème} chrono	SERIE C 3 ^{ème} chrono 11 ^{ème} chrono	SERIE D 4 ^{ème} chrono 12 ^{ème} chrono
SERIE E 5 ^{ème} chrono 13 ^{ème} chrono	SERIE F 6 ^{ème} chrono 14 ^{ème} chrono	SERIE G 7 ^{ème} chrono 15 ^{ème} chrono	SERIE H 8 ^{ème} chrono 16 ^{ème} chrono

Si le nombre de pilotes inscrits dans chaque catégorie est inférieur ou égal à 30 pilotes, les pilotes disputeront 3 manches qualificatives.

Si le nombre de pilotes inscrits dans chaque catégorie est supérieur à 30 pilotes, un certain nombre de séries comprenant 12 à **18** pilotes seront créées, A, B, C, etc.

7.3.2.2. Places de départ pour les manches qualificatives

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

7.3.2.3. Déroulement des manches qualificatives

Dans le cadre des manches qualificatives, toutes les séries se rencontreront suivant le schéma ci-dessous :

A contre B ; A contre C ; B contre C..., etc.

Les manches qualificatives se disputeront sur une distance de 15 km par temps sec et 12 km par temps de pluie.

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir le classement des manches qualificatives.

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1^{er},

2 points au 2^{ème},

3 points au 3^{ème},

4 points au 4^{ème},

5 points au 5^{ème}

et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

7.3.3. Phases finales (pré-finale et finale)

A l'issue des manches qualificatives, un classement de tous les pilotes sera établi. En fonction de la capacité de la piste, les 36 premiers pilotes maximum seront qualifiés pour les phases finales.

- une pré-finale de 20 km par temps sec et de 17 km par temps de pluie. Les positions de départ seront déterminées par le classement des manches de qualification.
- une finale de 30 km par temps sec et de 24 km par temps de pluie. Les positions de départ seront déterminées par le classement de la pré-finale.

Le classement de la finale déterminera le classement de la Coupe de France KZ2 / KZ2 Master / KZ2 Gentleman et les 3 premiers pilotes classés se rendront au podium.

7.3.4. Consolante

Les pilotes, non qualifiés pour les phases finales, auront la possibilité de disputer une Coupe de la Ligue et une Coupe de la Ville.

Ces Coupes seront organisées si un minimum de 15 pilotes y participent et se dérouleront sur une seule course de 25 km par temps sec et de 19 km par temps de pluie. La grille de départ de la "Coupe de la Ville" et de la "Coupe de la Ligue" sera établie selon le classement à l'issue des manches de qualification.

ARTICLE 10. PRIX

10.1. DOTATION

A l'issue de la finale, les 3 premiers pilotes classés se rendront au podium où une coupe leur sera remise.

Les vainqueurs de la Coupe de France KZ2, KZ2 Master et KZ2 Gentleman seront invités à la remise des prix FFSA.

10.2. PROTOCOLE PODIUM

A l'issue de la finale et après avoir répondu au contrôle du poids, les trois premiers pilotes classés dans chaque catégorie, seront sous la responsabilité de l'opérateur FFSA.

Pendant toute la durée du protocole, les pilotes devront uniquement porter leur combinaison de course fermée avec la casquette du fabricant fournisseur de la catégorie. Ils se rendront au véhicule destiné à la parade des pilotes, afin d'effectuer un tour d'honneur.

A la suite du tour d'honneur, les pilotes se rendront au podium afin de procéder à la cérémonie.

A l'issue de la cérémonie de podium, les pilotes seront à la disposition de la presse pour répondre aux différentes interviews.

Tout pilote ne respectant pas l'intégralité des points cités ci-dessus se verra infliger une amende de 100 €.